



COMMUNE DE MEYRARGUES

ARRÊTE DU MAIRE N°A2025-262P
en date du 10 Juin 2025

**POUR LA RESERVATION DE DEUX PLACES DE STATIONNEMENT
EN FACE DU N°42 AVENUE DE LA REPUBLIQUE
POUR DEUX VEHICULES DE LA SOCIETE CLN SERVICES
DU LUNDI 16 JUIN 2025 AU LUNDI 30 JUIN 2025 INCLUS**

FR/ECV/MB

Le Maire de la Ville de Meyrargues,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, dans ses articles L.2211-1, L.2212-5 et L.2213-1 à L.2213-6,
Vu le Code de la Route dans son article L.411.1 à L.411-7.

--- o O o ---

Considérant qu'en raison des travaux de rénovation intérieur pour le compte de Madame (3, Traverse Jean Jaurès -13650 MEYRARGUES), ci-après dénommée «la bénéficiaire, par la Société CLN (84120 PERTUIS), prévus à partir du Lundi 16 Juin 2025 jusqu'au Lundi 30 Juin 2025 inclus, il importe de prendre des mesures pour assurer la sécurité publique, et réglementer le stationnement.

ARRÊTE

Article 1^{er} : La Société CLN (84120 PERTUIS), est autorisée à occuper le domaine public, afin d'effectuer des travaux de rénovation intérieur pour le compte de la bénéficiaire, domiciliée N°3, Traverse Jean Jaurès (13650 MEYRARGUES) à partir du Lundi 16 Juin 2025 jusqu'au Lundi 30 Juin 2025 inclus, de 7h00 à 18h00.

Article 2 : Deux places de stationnement seront réservées à cet effet en face du N°42 Avenue de la République pour les véhicules de la Société CLN PERTUIS.

Article 3 : Les panneaux et la signalisation nécessaires seront apposés pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera publié et affiché, seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Les services de police pourront être amenés à prendre toutes les dispositions utiles pour assurer la sécurité publique.

Article 6 : Les droits des tiers sont expressément réservés.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire de Meyrargues et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille) ou par le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication sur le site internet de la commune.

Article 8 : Le présent arrêté entre en vigueur à compter de l'accomplissement des formalités légales et réglementaires requises pour le rendre exécutoire.

Monsieur le directeur général des services de la Commune et Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de la Gendarmerie de Peyrolles-en-Provence, sont chargés en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation est notifiée à la Société CLN et à la bénéficiaire.

Par délégation,
le directeur général des services
de la commune de Meyrargues

Erik Charles Delwaule



Le Maire,

Fabrice POUSSARDIN.

Publié sur le site internet de la commune

(<https://www.meyrargues.fr/rechercher-un-arrete/>) le :

4/06/2025

Le directeur général des services,
Erik Charles Delwaule